

ENVIRONNEMENT – Augmentation du niveau de la mer Méditerranée



Une étude menée par l'Institut espagnol Océanographique a révélé que la mer Méditerranée aurait vu son niveau augmenté depuis les 10 dernières années. En effet, des mesures faites de 1948 à 2008 ont montré une augmentation de 15 à 20 centimètres au cours du 20^{ème} siècle. Cette étude se base sur des relevés océaniques et atmosphériques, appliquant un modèle pionnier en Europe des oscillations périodiques. Ainsi, il y aurait une augmentation de 3 millimètres par an, avec une accélération depuis 2000. Par conséquent, les scientifiques prévoient une augmentation de 35 centimètres pour le 21^{ème} siècle. Les raisons de ce phénomène sont la pression atmosphérique et la fonte des glaces entraînant une augmentation du volume d'eau, ainsi que la dilatation de ces dernières par leur réchauffement. Ces deux derniers phénomènes sont quant à eux, liés au réchauffement climatique. De plus, depuis 1950, les couches aquatiques superficielles se sont réchauffées dans les mêmes

proportions que l'air (de 0,4 à 0,5°C) alors que les eaux profondes se sont réchauffées de 0,1°C. Cette accélération de l'augmentation du niveau de la mer aura des conséquences sur les nombreuses îles et les zones côtières fortement peuplées, ainsi que des modifications des écosystèmes aquatiques.

URBANISME – UNE TOUR HQE À LA DÉFENSE



A été posée récemment la première pierre de la tour Carpe Diem à la Défense. Imaginée par l'architecte américain R. Stern, Carpe Diem sera la première tour

française à viser tant la Haute Qualité Environnementale (HQE) que la certification américaine *Leadership in Energy and Environmental Design* niveau Gold (Leed). Respectueuse de l'environnement, la tour bénéficie d'une façade en triple peau, de stores et d'un système de ventilations, destinés à réduire la dépendance à la climatisation. Grâce à ce système, l'immeuble devrait donc consommer 30% d'énergie en moins qu'une tour classique. Il sera construit avec des matériaux de provenance locale. On note également que l'eau sera chauffée grâce au soleil et qu'un système de conservation de la chaleur ainsi qu'un éclairage haute performance sont/seront prévus. Concernant l'aspect architectural, la tour Carpe Diem présentera deux types de façades : des façades nord et sud en "pointes de diamant" aux multiples facettes de verre qui réfléchiront la lumière et des façades est et ouest entièrement lisses. D'une surface de 45 000 m², cette tour de bureaux de 162 mètres est ainsi destinée à accueillir 3000 personnes avec 38 étages, trois espaces de restauration, un jardin d'hiver au rez-de-chaussée et un jardin suspendu au 35^e étage. Ce projet constitue ainsi un pas important dans l'évolution de la Défense vers un espace urbanistique accueillant pour les piétons mais également en matière d'architecture "environnementalement" responsable. Cette tour fera ainsi le lien entre l'esplanade qui se situe dans le prolongement des Champs-Élysées et ce jusque dans la ville de Courbevoie. Les travaux, estimés à 130 millions d'euros, ont débuté l'année dernière, en commençant par la démolition de l'ancien immeuble France Télécom. L'ouvrage devrait être livré à la fin de l'année 2012.

ENVIRONNEMENT – LE BILAN CARBONE DES MÉNAGES FRANÇAIS

Afin de connaître la teneur et l'origine du dioxyde de carbone que nous produisons et de proposer des outils plus efficaces pour réduire nos émissions en CO₂, l'Observatoire du bilan carbone des ménages a réalisé une enquête en se concentrant sur les trois postes les plus émetteurs, à savoir, le transport, l'alimentation et le logement. Le transport, étant le poste qui émet la plus grande



quantité de CO₂ loin devant le logement et l'alimentation, nous appelle à agir en priorité sur nos modes de déplacement. Les ménages aisés polluent plus que les revenus modestes, ceci en raison d'un usage plus fréquent de l'avion dans le cadre des loisirs. Les populations plus âgées affichent un bilan carbone plus élevé que les jeunes par un usage plus grand du chauffage et un foyer plus réduit. Quant aux personnes vivant seules, elles émettent d'avantage qu'un individu vivant dans un foyer de trois personnes ou plus. Enfin, la taille de la ville est aussi à considérer, et contrairement à ce que nous pouvions imaginer les villes de moins de 20.000 habitants sont plus émettrices que les villes plus grandes. Pourquoi ? En raison d'une utilisation excessive de la voiture et d'une plus mauvaise desserte des transports. En conclusion, le partage des ressources telles que le chauffage et le transport améliore le bilan carbone. Vive le couple donc, la famille ou la coloco'!

SANTÉ – LES RADIOGRAPHIES MÉDICALES, SOURCES D'INQUIÉTUDES



Un rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France a été présenté au Parlement, le 30 mars dernier par le directeur général de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, Jean-Christophe NIEL. Achevé en 2010, ce rapport constate qu'entre 2002 et 2007 les doses de radioactivité reçues par les patients lors d'examen par imagerie médicale ont progressé de 50%. C'est le scanner qui arrive en tête, avec une dose de radiations de 20 millisieverts (mSv) pouvant être délivrée lors d'un scanner du corps entier, soit le maximum autorisé pour une personne travaillant dans le nucléaire pendant un an. Aujourd'hui les examens et traitements médicaux représentent plus du tiers de la dose totale de rayonnements reçue en moyenne par chaque français, soit 1,3 mSv. L'imagerie à résonance magnétique (IRM), qui elle n'émet pas de rayon X, serait alors une alternative satisfaisante, permettant ainsi d'éviter une augmentation des cas de cancers dans les années à venir, mais là, « Encore faudrait-il que les médecins soient conscients de l'exercice de cette technique alternative et que les appareils soient disponibles » a souligné le président de l'ASN.

NUCLÉAIRE

TA Strasbourg, 9 mars 2011:

Alors que la catastrophe nucléaire japonaise relance le débat autour de cette source d'énergie dans le reste du monde et en France plus particulièrement, le TA de Strasbourg a rejeté la requête de l'Association trinationale de protection nucléaire (ATPN), contre le refus du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de faire droit à son recours gracieux formé dans le but d'obtenir la mise à l'arrêt définitif de la centrale de Fessenheim dont l'exploitation remonte en 1978. Était notamment invoquée, une sous-évaluation par l'exploitant des risques d'inondation et sismique. Si cet argument aurait pu être reçu en tant que tel, il reste que le juge administratif est lié par des conditions strictes subordonnant la mise à l'arrêt définitif d'une centrale nucléaire. Cette décision doit en effet être ordonnée par décret en Conseil d'État pris après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

POLLUTION INDUSTRIELLE

Commission européenne v. France :

Le 14 mars 2011, la Commission européenne a saisi la CJUE pour non application par la France de la législation de l'UE en matière de pollution industrielle. En effet, en vertu de la directive n° 2008/1/CE du 15 janvier 2008, les États membres avaient jusqu'au 30 octobre 2007 pour délivrer de nouvelles autorisations à toutes les installations industrielles exploitées avant le 30 octobre 1999 ou pour réexaminer les autorisations existantes. Or, selon la Commission, 62 installations françaises fonctionneraient toujours sans détenir une autorisation qui soit confirmée aux exigences de la directive.

SECURITÉ

Arrêté du 24 janvier 2011 fixant les normes parasismiques applicables à certaines installations classées (JO du 31/3/2011):

Cet arrêté vient fixer les règles parasismiques applicables aux installations SEVESO. En vertu de ce texte, les exploitants des installations Seveso devront ainsi élaborer une étude permettant de déterminer les moyens techniques nécessaires à la protection parasismique des équipements dont la défaillance aurait des effets létaux sur les personnes. Pour les installations existantes, l'étude doit être produite avant le 31 décembre 2015. De plus, avant le 31 décembre 2016, le préfet devra fixer par arrêté, l'échéancier de mise en œuvre des moyens techniques nécessaires, sans pouvoir dépasser le 1^{er} janvier 2021.

EAUX

Décret n°2011-336 du 29 mars 2011 modifiant le chapitre « structure administrative et financière » de la section comités des bassins et agence de l'eau

Le décret introduit la notion de dispositif agréé de suivi des rejets réguliers prévu à l'article L213-10-2 du code de l'environnement. Il modifie la liste des informations à communiquer pour la détermination des redevances pour pollution d'origine domestique (article 213-10-3) et pour modernisation des réseaux de collecte (article 213-10-6).

ALIMENTATION – SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES



Comme annoncé dans le précédent PE, se tenait du 20 au 30 mars derniers, la 6^e édition de la semaine pour les alternatives aux pesticides. Cet événement est l'occasion pour les associations et tous les acteurs publics et privés concernés par cette problématique de sensibiliser et informer le public sur la possibilité et la nécessité de se passer des pesticides chimiques.

En France, c'est la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui contrôle les résidus de pesticides. Ainsi, en 2008, 43,8% de nos fruits et légumes contenaient des résidus de pesticides, et 4% dépassaient la concentration maximale légalement tolérée. Les actions menées dans le cadre de cet événement veulent donc mettre la lumière sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides, des risques qui sont aujourd'hui inacceptables, surtout si l'on considère les alternatives viables aux traitements chimiques. En 2010, 143 ateliers avaient été recensés, 61 visites d'exploitations agricoles et de jardins écologiques ont été organisées et 62 repas bio ont été distribués. Avaient également participé à cet événement, la Belgique, la Hongrie, la Macédoine, l'Arménie, l'Allemagne et l'Espagne pour l'Europe. En Afrique, la Tunisie, le Mali et le Togo étaient également présents.

EAU- UNE BONNE RAISON POUR ARRETER LE CHOCOLAT ?



Le 22 mars, journée de l'eau, a été l'occasion une fois encore, de rappeler l'importance des quantités d'eau utilisées dans la production de certains de nos biens et aliments. C'est à partir des données d'un blog pour la

protection de la nature, le Nature Conservancy, que le *Huffington Post* met en avant la quantité d'eau utilisée pour la production, par exemple, d'une tasse de café : 140 litres, d'un jean : 7 000 litres, ou encore d'un kilo de bœuf : 15 500 litres. Pâques arrivant, la question pourrait se poser concernant le chocolat. 10 000 litres d'eau, c'est ce qui est nécessaire pour fabriquer un bout de chocolat dont la quantité n'est pas précisée. En France, une personne consomme en moyenne 7kg de chocolat par an, avec un pique élevé pour Noël et Pâques. Saurez-vous donc résister au traditionnel œuf en chocolat ?

ÉNERGIE – UN AUDIT DES CENTRALES NUCLÉAIRES EUROPÉENNES

Dans les jours à venir, la Ministre de l'écologie, N. Kosiusko-Morizet, établira le cahier des charges contenant la date et les points sur lesquels devra s'établir un audit de sûreté nucléaire demandé par le gouvernement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Les cinq points les plus représentatifs de ce cahier des charges sont les risques d'inondation, de séisme, de perte d'alimentation électrique, du refroidissement et la gestion opérationnelle des situations accidentelles. La



Ministre a précisé que les premières conclusions sont attendues pour la fin de l'année et elle s'est engagée à maintenir le public et les Commissions locales d'informations (créées autour de chaque installation), informés tout au long du processus. A cette fin, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), instance indépendante rassemblant l'ensemble des parties prenantes, a été saisi. Cette démarche est entreprise par chaque État membre afin d'établir très rapidement un cadre coordonné de contrôle pour les 143 réacteurs existants dans l'Union Européenne.

ÉNERGIES RENOUVELABLES – L'ÉLYSÉE CHAUFFÉ GRACE AUX EAUX USÉES

Un communiqué de la présidence a indiqué samedi dernier que l'Élysée allait être chauffé selon le nouveau procédé « Degrés Bleus ». Racheté à des Suisses et des Allemands par la Lyonnaise des eaux, ce procédé récupère les eaux des ménages qui ont une température parfois de 15°C. Le principe est donc de faire passer les eaux récupérées sur une plaque métallique en inox, contenant des tuyaux remplis de fluide caloporteur qui circule en boucle et alimente une pompe à chaleur, portant l'eau à 60° degrés. Ce procédé est déjà mis en place dans un groupe scolaire du 12^{ème} arrondissement ; il permet de couvrir 70% des besoins et permettra une économie de 76 tonnes de CO₂. Voilà un bon procédé pour répondre aux objectifs du Grenelle II !

